

**AVIS
AUX USAGERS
DU CHEMIN DE HALAGE**

TRAVAUX SUR FALAISE

Pour réaliser les opérations de confortement de la falaise au droit de la Marjolaine, le passage de tous types de randonnée est interdit entre le pont de l'Aron (PR 4+470) et la Marjolaine (Bas-Mont) (PR 5+250) sur la commune de Moulay

**à compter du 12 mai 2020
jusqu'au rétablissement du cheminement.**

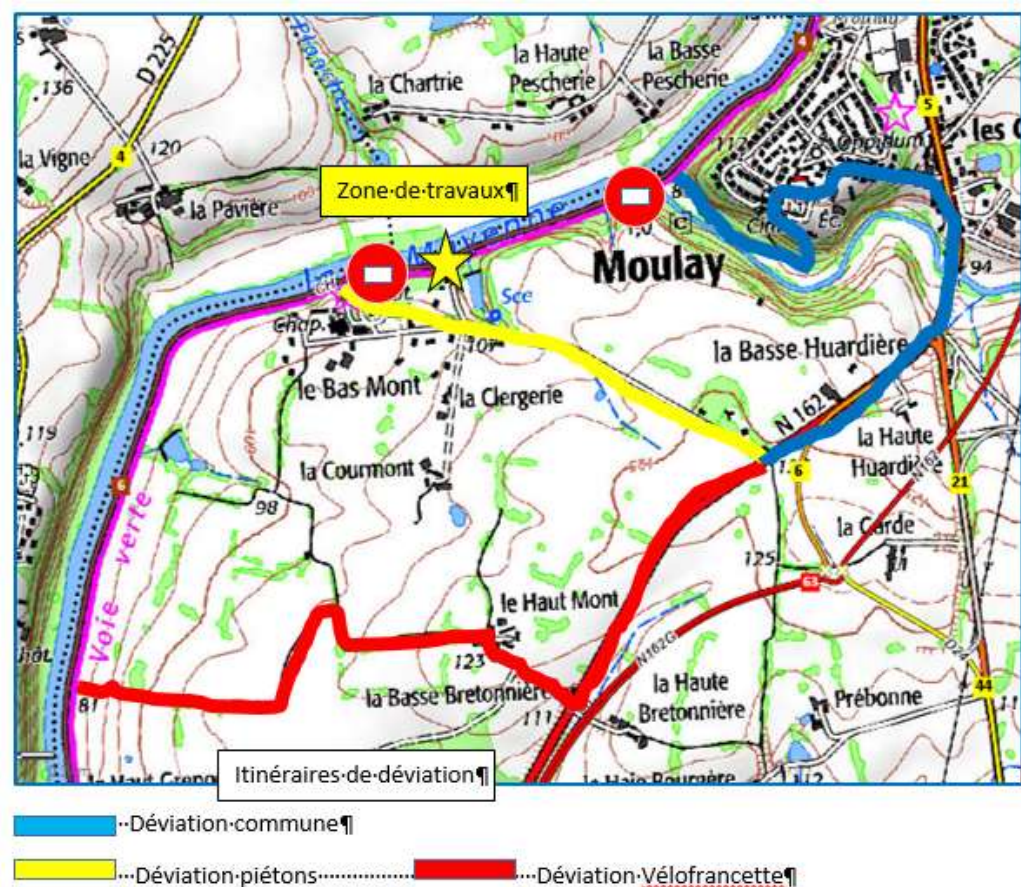
Un itinéraire de substitution est mis en place pour les 2 sens :

Pour les piétons :

- À partir du pont de l'Aron, chemin piéton longeant la rivière jusqu'à la *rue du val d'Aron* ;
- En agglomération, *rue du Val d'Aron* puis *rue de l'Eglise* jusqu'au *boulevard des Ormeaux* (ex RN 162) ;
- *Boulevard des Ormeaux* jusqu'à chemin d'accès au *Bas Mont* ;
- Traversée de la Marjolaine jusqu'au chemin de halage.

Pour les cyclistes (Vélo Francette) :

- À partir du pont de l'Aron, chemin longeant la rivière jusqu'à la *rue du val d'Aron* ;
- En agglomération, *rue du Val d'Aron* puis *rue de l'Eglise* jusqu'au *boulevard des Ormeaux* (ex RN 162) ;
- *Boulevard des Ormeaux* puis continuité de la voie communale jusqu'au chemin d'accès au *Haut Mont* ;
- Chemins ruraux n° 123 et 129 jusqu'aux frayères du *Haut Mont*.



Cette déviation sera levée dès lors que les conditions de sécurité seront assurées pour le cheminement sur le halage.

Merci de votre compréhension.